

Dès avril 2015, les athlètes pourront s'entraîner dans un hall couvert à Malonne

Par Pierre DULIEU

Le hall d'athlétisme indoor dont la première pierre vient d'être posée à Malonne le 21 mai sera opérationnel en avril de l'an prochain.

PLUS modeste que celui de Louvain-la-Neuve (dont le chantier devra démarrer au printemps 2015), il ne poursuit pas les mêmes objectifs. Ce dernier, avec une piste en anneau de 200 m, se prêtera aux compétitions, alors que celui de Malonne a pour vocation de former et de préparer les athlètes en interne. Il n'y est d'ailleurs pas prévu de tribunes.

Le bâtiment de type industriel, érigé sur un terrain accessible par la route de la Navinne, a 35 m de large sur 85 m de long. Il comporte six couloirs rectilignes permettant les courses sur 60 m (la distance officielle en salle), ainsi que des zones pour le saut en hauteur et en longueur, le saut à la perche et la gymnastique. Un bloc intérieur englobe les vestiaires, les sanitaires, une salle de cours et de réunion, ainsi que la cafétéria.

L'architecte Étienne Frankart, de l'Atelier de l'Arbre d'Or, a veillé à la performance énergétique

(K21), mais aussi au confort acoustique (grâce à un bardage métallique perforé et à un plafond isolant), au chauffage (de type radiant, qui ne fait pas de bruit, n'assèche par l'air et peut être modulé par zones), ainsi qu'à l'éclairage naturel (par un long lanterneau en toiture) et artificiel (uniformément réparti). Les travaux sont confiés à l'entreprise Houyoux, de Marloie, qui a déjà construit les halls de Beez et de Temploux.

Pourquoi à Malonne ?

La raison de cette localisation est simple : c'est là que se donne le régendat en éducation physique de l'Henallux qui, avec ses 220 étudiants, en sera le premier utilisateur.

Le soir, en week-end et durant les vacances, le hall sera principalement utilisé par le SMAC (Sambre et Meuse Athletic Club), dont le président Christian Halloy et le directeur sportif Serge Moreau attendent cet équipement depuis plus de quinze ans. Avec ses 420 membres, dont quelques athlètes de haut niveau (comme Adrien Deghelt et Hougardy), le club est classé 6^e dans la division d'honneur belge.

Pour le surplus, Malonne pourra accueillir d'autres associations et clubs sportifs, en fonction des disponibilités. Les demandes sont à adresser au service des Sports de la Ville, qui en assure la gestion.

Un bâtiment de 35 x 85 m.



Un montage exemplaire

Le bourgmestre Maxime Prévot a toutes les raisons de se glorifier de ce projet, qu'il a initié quand il était échevin des Sports.

Alors que le montant maximum des projets subsidiés était de 1,5 millions d'euros, il a obtenu une modification du décret qui en relève le plafond à 1,8 millions.

Comme il n'était pas possible pour la Région wallonne d'accorder des subsides pour une infrastructure sportive devant servir en priorité à une école libre, un décret a été voté qui le permet dorénavant. Le ministre Antoine l'a même baptisé le "décret Malonne".

Mais ce dont le député-bourgmestre est sans doute le plus fier, c'est d'avoir réussi une opération qui rassemble plusieurs partenaires qui n'avaient guère de raisons de collaborer jusqu'à

présent : la Ville, avec ses échevins du Patrimoine (Tanguy Aupert) et des Sports (Baudouin Sohier), la Haute École et le SMAC.

Le terrain, qui appartient à l'asbl patrimoniale Saint-Berthuin, a été apporté à la Ville en emphytéose. C'est celle-ci qui construit le bâtiment et en assure la gestion. Henallux et le SMAC ont signé des conventions de location, mais également de partenariat financier.

Le budget de la construction (sans les équipements) :

- Région wallonne : 1 400 000 €
 - Henallux : 200 000 €
 - SMAC : 30 000 €
 - Ville : 170 000 €
- Total : 1 800 000 €.**